



LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

4^B

RAPPORT D'ACTIVITÉS
ET PLAN D'ACTION ANNUELS

- Chaque année, au moment de l'assemblée générale annuelle, les comités de locataires doivent présenter un rapport financier **annuel**. Au cours de l'année qui se termine, les comités ont géré le budget de l'association afin d'améliorer la qualité de leur milieu de vie. Le rapport financier fait le portrait de la situation financière de l'association en listant les revenus et les dépenses de l'année qui ont permis la réalisation des activités du plan d'actions : loisirs, services et/ou projets qui ont répondu aux besoins des locataires.
- L'**année financière** correspond à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou à l'année qui commence et finit aux dates prévues dans les règlements généraux de l'association.
- Les **revenus**, de quoi parle-t-on ? Voici des exemples : subvention de base versée par l'OH à toute association de locataires reconnue (26\$ par logement/par année en 2021, 28\$ en 2022), d'autres sommes versées par l'OH, diverses subventions reçues : SHQ (ex. ID2^{em}M), gouvernements du Québec et du Canada (ex. Nouveaux Horizons), fondations, élus locaux, municipalités, commandites privées, etc. Doivent aussi être inclus les revenus provenant d'activités d'autofinancement (frais d'inscription pour les activités, bingo, bazar, etc.).

Si, à la fin de l'année, l'association a un **surplus budgétaire** (plus de revenus que de dépenses), cela ne cause aucun problème sauf si un des bailleurs de fonds (qui a donné des subventions) a prévu des règles à ce sujet. Par exemple, pour la subvention versée par l'OH, des règles de la SHQ s'appliquent :

- o À chaque année, l'association des locataires doit utiliser au moins 25 % de la subvention allouée par l'office pour l'année financière.
 - o Tout surplus, lié à la subvention versée par l'office, qui dépasse le montant versé annuellement à l'association doit être exclusivement utilisé pour la réalisation d'un projet par ensemble immobilier destiné à l'ensemble des locataires.
 - o Les associations peuvent accumuler un surplus budgétaire. Ce **surplus cumulatif** (un surplus sur plusieurs années) peut excéder la subvention versée chaque année par l'office. Dans ce cas, l'association est tenue d'en informer l'office et de préciser l'utilisation prévue de la somme liée à la subvention versée par l'office.
- À l'aide du cahier de comptabilité tenu par le trésorier (ou la trésorière), le rapport comprend :
 - o Les montants d'argent dans le compte de banque **et** dans la petite caisse au début **et** à la fin de l'année de l'exercice financier ;
 - o La somme des revenus de l'année pour chaque rubrique budgétaire (subventions, dons, revenus d'activités, etc.) ;
 - o La somme des dépenses de l'année pour chaque rubrique budgétaire (équipement, frais d'activités, frais bancaires, transport, fournitures de bureau, etc.) ;
 - o La différence entre les revenus et les dépenses (soit un surplus ou un déficit) ;
 - o Si possible, une comparaison de chaque type de dépenses avec celles de l'année précédente.

CE QUI EST IMPORTANT : **S'ASSURER DE LA TRANSPARENCE
DES INFORMATIONS ET EN FACILITER
LA COMPRÉHENSION POUR LES MEMBRES !**



MODÈLE DE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Bilan financier pour l'année allant du _____ au _____

Date de présentation à l'assemblée générale : _____

L'adoption du bilan financier annuel est : • proposée par : madame Odette Lebrun
• appuyée par : monsieur René Tremblay**AVOIRS LIQUIDES**

Nature	Au 1 ^{er} jour de l'année financière	Au dernier jour de l'année financière
Compte en banque		
Petite caisse		
TOTAL		

REVENUS

TYPE DE REVENU	2021	2020
Subvention OMHM		
Autre subvention (ex. projet Nouveaux Horizons)		
Dons divers		
Bingo (vente des billets)		
Autres activités (ex. vente de billets pour le repas communautaire)		
Autres revenus		
TOTAL DES REVENUS		

DÉPENSES

TYPE DE DÉPENSE	2021	2020
Frais pour le renouvellement de la Charte (frais registre des entreprises)		
Adhésion FLHLMQ		
Assurances		
Frais de rencontres (ex. café, biscuits, etc.)		
Dépenses pour la tenue des activités (ex. bingos, fêtes, etc) et frais de décoration		
Achat de mobilier (ex. chaises)		
Achat de matériel de papeterie (papier, timbres...)		
Frais de représentation (billets autobus, essence...)		
Autres dépenses		
TOTAL DES DÉPENSES		

SURPLUS (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE

Les revenus moins les dépenses
(surplus si revenus supérieurs aux dépenses et déficit si dépenses supérieures aux revenus)

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ON RETROUVE SUR www.flhlmq.com

LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC :

ENSEMBLE POUR AGIR.Fiche mise à jour le 1^{er} janvier 2022

**Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)**

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8
514 521-1485 • 1 800 566-9662
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com